Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 40 (1931)

Rubrik: Commission du Musée National

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMMISSION DU MUSÉE NATIONAL

La commission du musée national a tenu trois séances, dont une au château de Wildegg. Elle a réglé un certain nombre d'affaires de sa compétence et préparé l'agrandissement du musée. A la fin de 1930, elle avait remis au département de l'intérieur un plan d'agrandissement, avec devis approximatif, un projet d'aménagement des nouvelles salles, ainsi qu'un rapport sur l'état des pourparlers avec la ville de Zurich. Le 16 mai 1931, la municipalité a adressé au département précité une lettre dans laquelle elle se déclarait d'accord en principe de proposer à l'autorité compétente de participer à l'agrandissement du musée sur la base du projet établi. Elle se déclarait également prête à céder gratuitement l'aile occupée par l'école des arts et métiers, le bâtiment actuel du musée, ainsi que le terrain nécessaire à l'agrandissement de celui-ci. En revanche, elle exprimait le vœu que la contribution à payer par la ville de Zurich fût réduite de 2 millions à 1,500,000 francs et que la ville fût libérée pour l'avenir de toute obligation envers le musée national. Les organes de celui-ci ne crurent pas pouvoir accepter cette réduction, estimant avec le Conseil fédéral que l'on devait se réserver d'examiner ultérieurement la question de l'extinction définitive des obligations de construction et d'entretien incombant à la ville de Zurich. On admit néanmoins l'offre de la municipalité comme base des nouveaux pourparlers. Ceux-ci furent confiés au chef du département de l'intérieur et à une délégation de deux membres de la commission du musée. Une conférence avec les représentants de la municipalité eut lieu le 21 octobre; elle n'aboutit toutefois à aucun accord définitif. Les délégués zurichois firent valoir à cette occasion que, depuis la décision du conseil municipal du 16 mai, la situation financière de la ville de Zurich s'était aggravée. C'est là un fait dont on a tenu compte

dans la suite des pourparlers. La proposition a été faite d'agrandir le musée par étapes, ce qui permettrait de surmonter les dernières difficultés.

M. *H. Naegeli,* vice-présideit de la commission du musée, a été nommé membre du conseil de la fondation Wilhelmine de Hallwyl, en remplacement de M. *A. de Fischer,* notaire à Berne, décédé.

M. *K. Schumacher,* ancien président du conseil de paroisse d'Affoltern près Zurich, a demandé au musée de restituer contre paiement à l'église de ce lieu les vitraux qu'il avait acquis en 1903; ces vitraux avaient été donnés à la dite église en 1683 par l'Etat de Zurich et des fonctionnaires zurichois du bailliage de Regensberg. La commission a écarté cette demande, estimant que la rétrocession d'objets achetés il y a si longtemps pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les collections.

En revanche, elle a fait droit à une requête de la municipalité de Nyon qui demandait que quelques meubles de la Suisse occidentale fussent remis au musée récemment installé dans le château de cette ville, en attendant de trouver définitivement place au musée national.

La commission a désigné son président en qualité de délégué du musée national dans la Grande commission de la 1ère Exposition internationale des arts populaires (Berne 1934) et chargé le directeur du musée de représenter l'association des musées historiques dans cette même commission.

Un questionnaire a été adressé à tous les musées et collections dans lesquels des antiquités historiques appartenant au musée national ont été déposées, afin de se rendre compte de la façon dont ces objets sont assurés contre l'incendie et contre le vol. Les réponses n'étaient pas toutes parvenues à la fin de l'année; d'une manière générale, elles sont satisfaisantes.